



Titres RBC LiONS^{MC} à rendement accéléré liés à des actions de banques canadiennes Plus (CAD), **série 8, catégorie F** **Titres à capital non protégé**

Durée de 7 ans

**485 % de la plus-value
d'un portefeuille théorique
composé des actions
ordinaires de six banques**

**Rendement
non plafonné**

**Clôture des
souscriptions**

Vers le
17 avril 2020

FUNDSERV

RBC4338

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « supplément de fixation du prix »), du prospectus préalable de base daté du 27 février 2020, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 27 février 2020 et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 27 février 2020 relatif aux titres liés à des titres de participation, à des parts et à des titres d'emprunt.

www.rbcnotes.com

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes de crédit attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa2; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	50 Titres d'emprunt ou 5 000 \$
Durée :	Environ 7 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres d'emprunt n'est pas protégé.
Portefeuille :	Le rendement des Titres d'emprunt représentera la performance des cours pendant la durée de sept ans d'un portefeuille théorique composé des actions ordinaires, équipondérées à la date d'évaluation initiale, de six banques canadiennes, ajustée en fonction des ratios de dividende. Les Titres d'emprunt ne constituent pas une participation dans les titres sous-jacents, et les porteurs n'auront aucun droit à l'égard des titres sous-jacents, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes ou à d'autres distributions versés à l'égard de ces titres sous-jacents. Le rendement en dividendes annuel du portefeuille au 3 avril 2020 était de 5,99 %, soit un rendement en dividendes total d'environ 50,26 %, composé annuellement pendant la durée de sept ans, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.

Nom de la société	Bourse	Pondération dans le portefeuille	Cours de clôture (au 3 avril 2020)
Banque Royale du Canada (RY)	TSX	16,667 %	82,08
La Banque de Nouvelle-Écosse (BNS)	TSX	16,667 %	54,59
Banque de Montréal (BMO)	TSX	16,667 %	66,95
Banque Canadienne Impériale de Commerce (CM)	TSX	16,667 %	76,62
Banque Nationale du Canada (NA)	TSX	16,667 %	50,82
La Banque Toronto-Dominion (TD)	TSX	16,667 %	55,79

Date d'émission :	Le 24 avril 2020
Valeur initiale du portefeuille :	La « valeur initiale du portefeuille » correspond à la valeur du portefeuille le 20 avril 2020 (la « date d'évaluation initiale »).
Valeur finale du portefeuille :	La « valeur finale du portefeuille » correspond à la valeur du portefeuille le 20 avril 2027 (la « date d'évaluation finale »).
Date d'échéance :	Le 23 avril 2027

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Valeur du portefeuille :	La « valeur du portefeuille » à l'égard du portefeuille un jour de négociation se calcule : a) en multipliant (i) le cours de clôture officiel de chaque titre sous-jacent, tel qu'il est annoncé par la TSX le jour de négociation en question, par (ii) le ratio de dividende correspondant et par (iii) le nombre de titres sous-jacents correspondant; et b) en additionnant les produits ainsi obtenus.
Nombre de titres sous-jacents :	Le « nombre de titres sous-jacents » pour chaque titre sous-jacent se calcule : (i) en multipliant la pondération du titre sous-jacent en question par le capital global des Titres d'emprunt émis; et (ii) en divisant le produit ainsi obtenu par le cours de clôture officiel du titre sous-jacent en question, tel qu'il est annoncé par la TSX à la date d'évaluation initiale.
Ratio de dividende :	Le « ratio de dividende » pour chaque titre sous-jacent est un ratio arrondi à la deuxième décimale près correspondant au résultat de l'équation suivante : $\frac{\text{facteur dividende réinvesti}}{\text{facteur dividende initial}}$ Les ratios de dividende auront une incidence positive sur la valeur du portefeuille si les rendements en dividendes taux des titres sous-jacents, calculés entre la date d'évaluation initiale et la date d'évaluation finale, augmentent pendant la durée des Titres d'emprunt, et inversement.
Facteur dividende réinvesti :	Le « facteur dividende réinvesti » pour chaque titre sous-jacent sera un nombre, exprimé en pourcentage et arrondi à la deuxième décimale près, correspondant au résultat du calcul suivant, tel qu'il est calculé pour chaque versement de dividende sur le titre sous-jacent en question, de la date d'évaluation initiale, exclusivement, jusqu'à la date de calcul, inclusivement. $1 + \frac{\text{dividende}}{\text{cours de clôture}}$ Où : « dividende » s'entend de la valeur en dollars de chaque dividende en espèces régulier versé sur le titre sous-jacent en question, et où « cours de clôture » s'entend du cours de clôture officiel du titre sous-jacent en question, tel qu'il est annoncé par la TSX à la date ex-dividende pour le dividende en question. L'augmentation du ratio entre le dividende et le cours clôture pour un titre sous-jacent donné aurait pour effet d'augmenter le facteur dividende réinvesti pour le titre sous-jacent en question, et inversement. Aux fins du calcul de la valeur finale du portefeuille, dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement, le facteur dividende réinvesti sera calculé à la date d'évaluation finale.
Facteur dividende initial :	Le « facteur dividende initial » pour chaque titre sous-jacent est calculé par l'agent de calcul à la date d'évaluation initiale; il s'agit d'un nombre, exprimé en pourcentage et arrondi à la deuxième décimale près, correspondant (i) à la valeur en dollars du dernier dividende en espèces régulier annualisé versé sur le titre sous-jacent en question; (ii) divisée par le cours de clôture officiel du titre sous-jacent en question, tel qu'il est annoncé par la TSX, à la date d'évaluation initiale; (iii) le quotient étant par la suite composé pendant la durée jusqu'à l'échéance des Titres d'emprunt. Il est entendu que le dividende en espèces régulier versé sur un titre sous-jacent sera établi par l'agent de calcul en fonction du dividende en espèces régulier versé par l'émetteur de titres sous-jacents pertinent à la dernière date de versement des dividendes, sauf s'il s'agit d'un montant de dividende en espèces extraordinaire qui n'est pas versé régulièrement, auquel cas l'agent de calcul se servira du montant du dividende en espèces régulier précédent pour établir le dividende en question.
Paiement à l'échéance :	Le paiement à l'échéance sera établi en fonction de la performance des cours du portefeuille, ajustée en fonction des ratios de dividende, calculée entre la valeur initiale du portefeuille et la valeur finale du portefeuille, et, dans le cas d'une variation en pourcentage positive seulement, multipliée par le taux de participation de 485,00 %. Le montant payable (appelé le « montant du remboursement ») pour chaque tranche de capital de 100 \$ des Titres d'emprunt à l'échéance sera calculé comme suit : Si la variation en pourcentage est positive, le montant du remboursement sera le suivant : $100 \$ + (100 \$ \times \text{variation en pourcentage} \times \text{taux de participation})$ Si la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative, le montant du remboursement sera le suivant : $100 \$ + (100 \$ \times \text{variation en pourcentage})$ Tous les montants en dollars seront arrondis au cent entier le plus près. Le paiement à l'échéance minimal est de 1,00 \$ par Titre d'emprunt.
Variation en pourcentage :	La « variation en pourcentage » est le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la troisième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante : $\frac{(\text{valeur finale du portefeuille} - \text{valeur initiale du portefeuille})}{\text{valeur initiale du portefeuille}}$
Taux de participation :	485,00 %, applicable seulement si la variation en pourcentage est positive.
Valeur estimative initiale :	En date du 3 avril 2020, la valeur estimative initiale des Titres d'emprunt était de 90,80 \$ par Titre d'emprunt, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres d'emprunt à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être prédite avec exactitude et peut être inférieure à cette somme. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.
Marché secondaire :	FundSERV – RBC4338

EXEMPLES DE CALCUL DU MONTANT DU REMBOURSEMENT

Les exemples présentés ci-après ne sont inclus qu’aux fins d’illustration. Les valeurs du portefeuille utilisées pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions de la valeur initiale du portefeuille et de la valeur finale du portefeuille, y compris des ratios de dividende, dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement. Tous les exemples supposent que le porteur des Titres d’emprunt a acheté des Titres d’emprunt d’un capital global de 100 \$, qu’aucun événement extraordinaire ne s’est produit et que les facteurs dividende initial, les facteurs dividende réinvesti et les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d’évaluation finale sont ceux indiqués dans les tableaux suivants. Pour les besoins des tableaux ci-après, certaines valeurs en dollars ont été arrondies à la deuxième décimale près.

Calcul hypothétique de la valeur initiale du portefeuille

Pour les besoins des exemples présentés ci-après, on suppose que le capital global des Titres d’emprunt émis est de 15 000 000 \$ et que les cours de clôture (hypothétiques), les rendements en dividendes et les facteurs dividende initial des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d’évaluation initiale sont ceux indiqués dans le tableau suivant.

Nom de la société	Symbole	Cours de clôture (\$)	Rendement en dividendes	Facteur dividende initial	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$)	Pondération dans le portefeuille	Nombre de titres sous-jacents
Banque Royale du Canada	RY	82,08	5,26 %	143,20 %	2 500 000,00	16,667 %	30 458,09
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	54,59	6,59 %	156,37 %	2 500 000,00	16,667 %	45 795,93
Banque de Montréal	BMO	66,95	6,33 %	153,70 %	2 500 000,00	16,667 %	37 341,30
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	76,62	7,62 %	167,23 %	2 500 000,00	16,667 %	32 628,56
Banque Nationale du Canada	NA	50,82	5,59 %	146,32 %	2 500 000,00	16,667 %	49 193,23
La Banque Toronto-Dominion	TD	55,79	5,66 %	147,06 %	2 500 000,00	16,667 %	44 810,90

D’après ces hypothèses, la valeur initiale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 15 000 000,00 \$.

Sommaire des calculs figurant dans les tableaux ci-après pour chacun des exemples donnés :

- Ratio de dividende (D) (bleu) :
- Facteur dividende réinvesti (C) / Facteur dividende initial (B)
- Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (blanc) :
- Nombre de titres sous-jacents (E) × Cours de clôture (A) × ratio de dividende (D)

Exemple n° 1 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative

Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille

Nom de la société	Symbole	(A) Cours de clôture (\$)	(B) Facteur dividende initial	(C) Facteur dividende réinvesti	(D) Ratio de dividende = (C)/(B)	(E) Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) = (E)x(A)x(D)
Banque Royale du Canada	RY	45,00	143,20 %	140,00 %	0,98	30 458,09	1 340 011,26
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	35,00	156,37 %	155,00 %	0,99	45 795,93	1 588 838,73
Banque de Montréal	BMO	40,00	153,70 %	145,00 %	0,94	37 341,30	1 409 089,37
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	50,00	167,23 %	157,00 %	0,94	32 628,56	1 531 648,95
Banque Nationale du Canada	NA	35,00	146,32 %	141,00 %	0,96	49 193,23	1 659 130,14
La Banque Toronto-Dominion	TD	45,00	147,06 %	142,00 %	0,97	44 810,90	1 947 118,44

D’après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 9 475 836,89 \$ (on notera qu’il s’agit de la somme des valeurs de la colonne « Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) »).

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 9 475 836,89 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de 100 \$ de capital de Titres d’emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 9 475 836,89 \$

Variation en pourcentage = (9 475 836,89 \$ - 15 000 000,00 \$) / 15 000 000,00 \$ = -0,36828 ou -36,828 %

Étant donné que la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = 100 \$ + (100 \$ × -36,828 %) = 63,17 \$

Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de perte composé annuellement de 6,35 %.

Exemple n° 2 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative (uniquement en conséquence de la fluctuation des dividendes à l’égard des titres sous-jacents)

Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille

Nom de la société	Symbole	(A) Cours de clôture (\$)	(B) Facteur dividende initial	(C) Facteur dividende réinvesti	(D) Ratio de dividende = (C)/(B)	(E) Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) = (E)x(A)x(D)
Banque Royale du Canada	RY	82,08	143,20 %	100,00 %	0,70	30 458,09	1 745 843,24
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	54,59	156,37 %	100,00 %	0,64	45 795,93	1 598 796,42
Banque de Montréal	BMO	66,95	153,70 %	100,00 %	0,65	37 341,30	1 626 526,44
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	76,62	167,23 %	100,00 %	0,60	32 628,56	1 494 967,42
Banque Nationale du Canada	NA	50,82	146,32 %	100,00 %	0,68	49 193,23	1 708 551,03
La Banque Toronto-Dominion	TD	55,79	147,06 %	100,00 %	0,68	44 810,90	1 699 995,89

Dans cet exemple, on suppose que les cours de clôture des titres sous-jacents sont demeurés inchangés et que les dividendes à l’égard des titres sous-jacents ont diminué, pour s’établir à zéro.

D’après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 9 874 680,44 \$ (on notera qu’il s’agit de la somme des valeurs de la colonne « Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) »).

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 9 874 680,44 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de capital de 100 \$ de Titres d’emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$
Valeur finale du portefeuille = 9 874 680,44 \$

Variation en pourcentage = (9 874 680,44 \$ - 15 000 000,00 \$) / 15 000 000,00 \$ = -0,34169 ou -34,169 %

Étant donné que la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = 100 \$ + (100 \$ × -34,169 %) = 65,83 \$

Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de perte composé annuellement de 5,80 %.

Exemple n° 3 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative

Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille

Nom de la société	Symbole	(A) Cours de clôture (\$)	(B) Facteur dividende initial	(C) Facteur dividende réinvesti	(D) Ratio de dividende = (C)/(B)	(E) Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) = (E)x(A)x(D)
Banque Royale du Canada	RY	85,00	143,20 %	140,00 %	0,98	30 458,09	2 531 132,38
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	50,00	156,37 %	155,00 %	0,99	45 795,93	2 269 769,61
Banque de Montréal	BMO	75,00	153,70 %	145,00 %	0,94	37 341,30	2 642 042,58
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	82,00	167,23 %	157,00 %	0,94	32 628,56	2 511 904,28
Banque Nationale du Canada	NA	50,00	146,32 %	141,00 %	0,96	49 193,23	2 370 185,91
La Banque Toronto-Dominion	TD	55,00	147,06 %	142,00 %	0,97	44 810,90	2 379 811,42

D'après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 14 704 846,18 \$ (on notera qu'il s'agit de la somme des valeurs de la colonne « Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) »).

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 14 704 846,18 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de capital de 100 \$ de Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 14 704 846,18 \$

Variation en pourcentage = $(14\,704\,846,18 \$ - 15\,000\,000,00 \$) / 15\,000\,000,00 \$ = -0,01968$ ou -1,968 %

Étant donné que la variation en pourcentage est égale à zéro ou est négative, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100 \$ + (100 \$ \times -1,968 \%) = 98,03 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de perte composé annuellement de 0,28 %.

Exemple n° 4 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est positive

Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille

Nom de la société	Symbole	(A) Cours de clôture (\$)	(B) Facteur dividende initial	(C) Facteur dividende réinvesti	(D) Ratio de dividende = (C)/(B)	(E) Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) = (E)x(A)x(D)
Banque Royale du Canada	RY	90,00	143,20 %	148,00 %	1,03	30 458,09	2 833 166,66
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	57,00	156,37 %	160,00 %	1,02	45 795,93	2 671 006,30
Banque de Montréal	BMO	75,00	153,70 %	155,00 %	1,01	37 341,30	2 824 252,41
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	88,00	167,23 %	170,00 %	1,02	32 628,56	2 918 913,16
Banque Nationale du Canada	NA	60,00	146,32 %	148,00 %	1,01	49 193,23	2 985 425,65
La Banque Toronto-Dominion	TD	60,00	147,06 %	150,00 %	1,02	44 810,90	2 742 420,34

D'après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 16 975 184,52 \$ (on notera qu'il s'agit de la somme des valeurs de la colonne « Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) »).

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 16 975 184,52 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de capital de 100 \$ de Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 16 975 184,52 \$

Variation en pourcentage = $(16\,975\,184,52 \$ - 15\,000\,000,00 \$) / 15\,000\,000,00 \$ = 0,13168$ ou 13,168 %

Étant donné que la variation en pourcentage est positive, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100 \$ + (100 \$ \times 13,168 \% \times 485,00 \%) = 163,86 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 7,31 %

Exemple n° 5 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est positive
Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille

Nom de la société	Symbole	(A) Cours de clôture (\$)	(B) Facteur dividende initial	(C) Facteur dividende réinvesti	(D) Ratio de dividende = (C)/(B)	(E) Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) = (E)x(A)x(D)
Banque Royale du Canada	RY	105,00	143,20 %	148,00 %	1,03	30 458,09	3 305 361,11
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	70,00	156,37 %	160,00 %	1,02	45 795,93	3 280 183,18
Banque de Montréal	BMO	90,00	153,70 %	155,00 %	1,01	37 341,30	3 389 102,89
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	110,00	167,23 %	170,00 %	1,02	32 628,56	3 648 641,45
Banque Nationale du Canada	NA	70,00	146,32 %	148,00 %	1,01	49 193,23	3 482 996,60
La Banque Toronto-Dominion	TD	72,00	147,06 %	150,00 %	1,02	44 810,90	3 290 904,40

D'après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 20 397 189,63 \$ (on notera qu'il s'agit de la somme des valeurs de la colonne « Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$) »).

À supposer que la valeur initiale du portefeuille est de 15 000 000,00 \$ et que la valeur finale du portefeuille est de 20 397 189,63 \$, le montant du remboursement pour chaque tranche de capital de 100 \$ de Titres d'emprunt serait calculé comme suit :

Valeur initiale du portefeuille = 15 000 000,00 \$

Valeur finale du portefeuille = 20 397 189,63 \$

Variation en pourcentage = $(20\,397\,189,63\ \$ - 15\,000\,000,00\ \$) / 15\,000\,000,00\ \$ = 0,35981$ ou 35,981 %

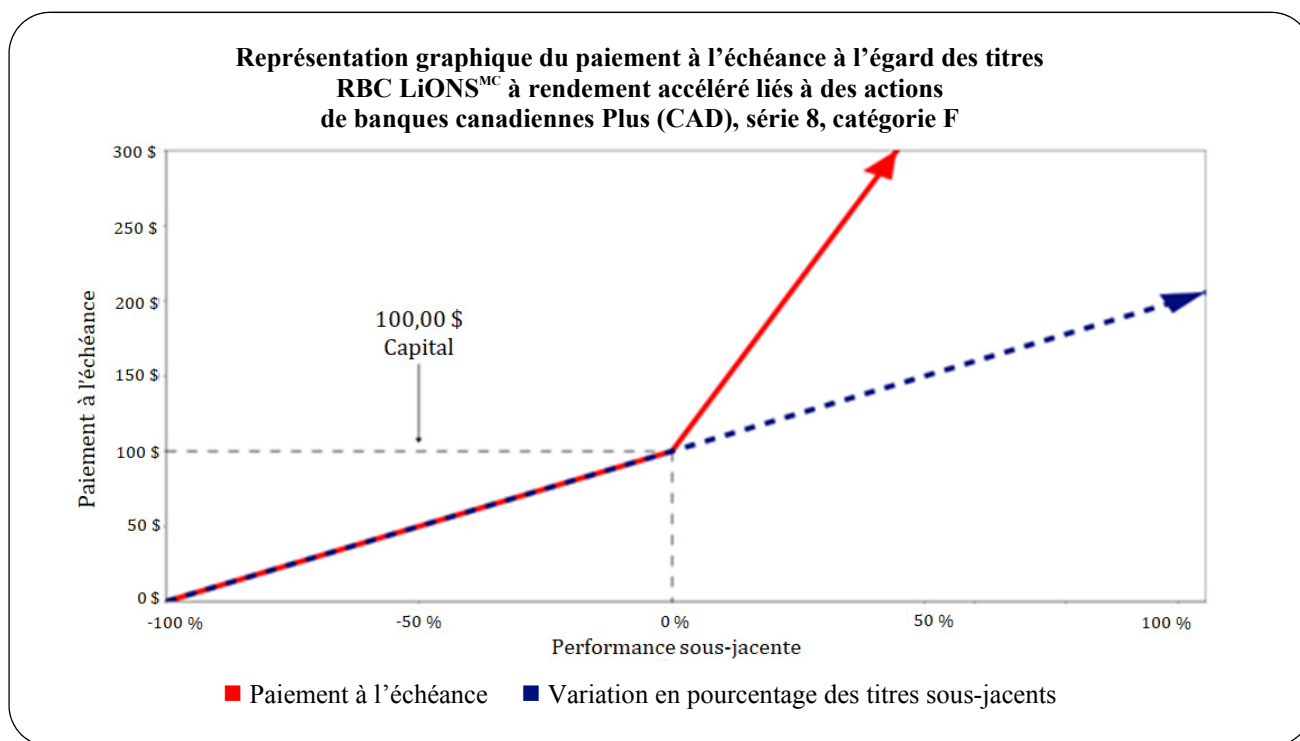
Étant donné que la variation en pourcentage est positive, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100\ \$ + (100\ \$ \times 35,981\ \% \times 485,00\ \%) = 274,51\ \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 15,52 %.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU MONTANT DU REMBOURSEMENT

Le graphique figurant ci-dessous est fourni aux fins d'illustration seulement. Les valeurs du portefeuille utilisées pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions de la valeur initiale du portefeuille et de la valeur finale du portefeuille, y compris des ratios de dividende, dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement. Ce graphique ne présente qu'une fourchette limitée de rendements hypothétiques du portefeuille et vise à ne représenter que cette fourchette. Il est encore possible d'obtenir des rendements du portefeuille non illustrés dans le graphique, et les rendements correspondants des Titres d'emprunt devraient être calculés au moyen de la formule indiquée dans le supplément de fixation du prix. Ce graphique démontre le rendement qui sera obtenu sur les Titres d'emprunt pour une performance précise des cours du portefeuille et en supposant que le ratio de dividende pour chaque titre sous-jacent demeurera inchangé pendant la durée des Titres d'emprunt. Il ne peut être donné aucune assurance quant à l'obtention d'un rendement en particulier. Tous les exemples supposent que le porteur des Titres d'emprunt a acheté des Titres d'emprunt d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Le montant minimal du remboursement est de 1,00 \$ par Titre d'emprunt.



Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc., respectivement.

Les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres d'emprunt sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

Les Titres d'emprunt ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

Un placement dans les Titres d'emprunt comporte des risques. Il n'est pas comme un placement direct dans les titres qui composent le portefeuille, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres composant le portefeuille. Les Titres d'emprunt sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres d'emprunt, vous serez notamment exposé aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations de la valeur du portefeuille. Les cours peuvent être volatils, et un placement dans les Titres d'emprunt peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.